



Avenant n°3 à la CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE

**OPÉRATION D'EXTENSION ET DE RÉHABILITATION
DE LA CITÉ SCOLAIRE DE COMBOURG**

ENTRE les soussignés :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par son Président, en vertu d'une délibération du Conseil Départemental en date du 1^{er} juillet 2021 et désigné dans ce qui suit par les mots « le Département » ou « le mandant » ou « le maître d'ouvrage »

D'une part,

ET :

La Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine, Société Publique Locale d'Aménagement et de réalisation d'équipements publics (SPL) au capital de 225 000 euros, domiciliée Immeuble F - 7 Avenue de TIZE - CS 53604 - 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX, représentée par Monsieur Jean-François BROUTELE, Directeur Général, et désignée dans ce qui suit par les mots « la SPL » ou « le mandataire »,

D'autre part

PREAMBULE

Cet avenant a pour objet de modifier la convention passée entre Le Département d'Ille-et-Vilaine et La Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine, pour l'opération d'extension et de réhabilitation de la Cité scolaire de COMBOURG.

ARTICLE 1 : OBJET DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant découle de l'avant-projet définitif et de l'augmentation de l'estimation définitive des travaux, il a pour objet de modifier :

- L'article 2.2 – Enveloppe confiée au mandataire.
- L'article 13.1 – Détermination du montant des dépenses à engager par le mandataire.

Les pièces annexes suivantes sont modifiées :

- L'annexe 1 – Montant et décomposition de l'enveloppe confiée.
- L'annexe 2 – Calendrier prévisionnel.
- L'annexe 7 – Échéancier prévisionnel.

ARTICLE 2 - ARTICLES MODIFIÉS

L'article 2.2 – Enveloppe confiée au mandataire, est modifié comme suit :

L'enveloppe financière prévisionnelle, correspondant au montant des dépenses à engager par la SPL pour le compte du Département, s'élève à 20 847 740 € TTC hors frais de délégation de maîtrise d'ouvrage éventuelle ultérieure. Son montant définitif sera déterminé en tenant compte de toutes les dépenses constatées par le mandataire pour la réalisation de l'ouvrage. Il est précisé que l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 12 564 000 € HT (15 076 800 € TTC), valeur m0 (septembre 2020).

Le montant de l'enveloppe financière confiée au mandataire est explicité en annexe 1. Ces dépenses comprennent notamment :

- Le montant de la rémunération du maître d'œuvre ;
- Les indemnités du concours de maîtrise d'œuvre (indemnités des membres du jury et indemnités des esquisses des maîtres d'œuvre non retenus) ;
- Les frais de géomètre, de constat d'huissier pour l'affichage PC ;
- Le coût des études techniques ;
- Le coût des travaux compris aléas en cours de chantier et imprévus ;
- Les révisions de prix ;

Toutes les sommes dues aux maîtres d'œuvre et entreprises à quelque titre que ce soit :

- Le coût du contrôle technique, du CSPS et de l'OPC ;
- les dépenses de toute nature se rattachant à la passation des marchés,

- la mise en œuvre des travaux et des opérations annexes nécessaires à la réalisation de l'ouvrage, notamment : les frais de raccordement aux réseaux (EU, EP, AEP, CFA, CFO), sondages, plans topographiques, arpentage, bornage, les frais de publicité, les éventuels frais d'instance, d'avocat, d'expertise et indemnités ou charges de toute nature que le mandataire aurait supporté et qui ne résulteraient pas de la faute du mandataire ;
- Les honoraires concernant les tests d'infiltrométrie ;
- Les dépenses comprennent également tous les frais de reprographie, tirage de plans, nécessaires à la réalisation de sa mission.
- Le coût de la location et coûts des installations des modulaires (PM : la rémunération de la SPL fera l'objet d'une discussion ultérieure au regard du dimensionnement et du coût définitif de la prestation retenue)

Les impôts et les taxes susceptibles d'être dus ne sont pas inclus dans la mission confiée à la SPL. Il en va de même pour les frais de mobilier, qui ne sont pas inclus.

L'article 13.1 – Détermination du montant des dépenses à engager par le mandataire, est modifié comme suit :

Le montant des dépenses à engager par la SPL pour le compte du Département est provisoirement évalué à 20 847 740 € TTC, valeur m0 (mois précédant la date de signature de la présente convention). Son montant définitif sera déterminé en tenant compte de toutes les dépenses constatées par le mandataire pour la réalisation de l'ouvrage.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Cet avenant prendra effet à la date de signature par le Département.

A _____, le

Le maître d'ouvrage

Le mandataire

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine

Pour la Société Publique Locale

Construction Publique d'Ille et Vilaine

Le Président du Conseil Départemental

Le Directeur Général

Jean-Luc CHENUT

Jean-François BROUTELE

**CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE
AVENANT N°3**

**OPERATION D'EXTENSION ET DE REHABILITATION
DE LA CITE SCOLAIRE DE COMBOURG**

ANNEXE 1 – ENVELOPPE FINANCIERE CONFIEE AU MANDATAIRE

L'enveloppe financière de l'opération à engager est évaluée, selon le programme, de la manière suivante :

Budget opération	Montant en euros HT
Travaux valeur Mo	12 564 000,00
Frais annexes concours (indemnités, huissier)	68 394,17
Frais d'études dont	1 997 885,83
Honoraires MOE	1 748 989,29
Honoraires bureau de contrôle, CSPS	127 017,99
Autres études (structure, amiante, plomb, thermique) étude de sol	57 385,25
Révisions honoraires 2% (Moe, BC, CSPS...)	37 519,30
Géomètre	26 874,00
Aléas et révision dont	1 017 120,00
Aléas (5%)	628 200,00
Révision travaux (3%)	376 920,00
Frais de reprographie	12 000,00
Modulaires	1 574 600,00
Total HT	17 222 000,00
Total TTC	20 666 400,00
Assurance DO	181 340,00
TOTAL TTC	20 847 740,00

**CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE
AVENANT N° 3**

**OPERATION D'EXTENSION ET DE REHABILITATION
DE LA CITE SCOLAIRE DE COMBOURG**

ANNEXE 2 – CALENDRIER PREVISIONNEL

Phase	Echéance
Délégation à la SPL	Avril 2021
Lancement concours MOE	Juin 2021
Sélection du MOE 1 ^{er} et 2 nd jury	Octobre 2021 & Juillet 2022
Copil Co-MOA	Septembre 2022
Validation Co-MOA (CP)	Janvier 2023
Notification marché maîtrise d'œuvre	Août 2022
Etudes de maîtrise d'œuvre	Septembre 2022 à Mars 2025
Remise de l'APD	Mai 2024
Validation Co-MOA (CP)	Novembre 2024
PRO-DCE	Décembre 2024 à Mars 2025
Consultation entreprises travaux	Avril 2025 à Septembre 2025
Choix des entreprises (CP)	Décembre 2025
Travaux	Juin 2026 à Janvier 2030
Réception de l'ouvrage	Février 2030
Fin Garantie de Parfait Achèvement	Février 2031
Quitus	Septembre 2031

6022 COMBOURG - Cité scolaire - ECHEANCIER PREVISIONNEL (Avenant n°4)

	Budget	Réglées au 31/03/2024	2T2024	3T2024	4T2024	1T2025	2T2025	3T2025	4T2025	1T2026	2T2026
B10-Etudes Préalables	- 101 065	- 60 066	- 16 373	- 9 890	-	- 1 358	- 3 684	- 3 684	- 3 684	- 2 326	-
B20-Travaux	- 18 218 392	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 27 526
B30-Honoraires	- 2 251 209	- 287 757	-	- 244 420	- 310 776	-	- 16 402	- 482 159	- 3 480	- 3 480	- 21 503
B50-Frais Annexes	- 277 074	- 86 469	-	-	-	-	- 9 265	-	-	-	-
Total	- 20 847 740	- 434 292	- 16 373	- 254 310	- 310 776	- 1 358	- 29 351	- 485 843	- 7 164	- 5 806	- 49 029
Cumul	- 20 847 740	- 434 292	- 450 665	- 704 975	- 1 015 751	- 1 017 109	- 1 046 460	- 1 532 303	- 1 539 467	- 1 545 273	- 1 594 302

Avances	20 847 740	829 999		187 110		515 194		61 999			1 431 202
Cumul	20 847 740	829 999	829 999	1 017 109	1 017 109	1 532 303	1 532 303	1 594 302	1 594 302	1 594 302	3 025 504

Trésorerie cumulée		395 707	379 334	312 134	1 358	515 194	485 843	61 999	54 835	49 029	1 431 202
---------------------------	--	----------------	----------------	----------------	--------------	----------------	----------------	---------------	---------------	---------------	------------------

6022 COMBOURG - Cité scolaire - F

	3T2026	4T2026	1T2027	2T2027	3T2027	4T2027	1T2028	2T2028	3T2028	4T2028	1T2029
B10-Etudes Préalables											
B20-Travaux	- 414 785	- 901 319	- 1 342 053	- 1 701 368	- 1 957 614	- 2 095 394	- 2 106 499	- 1 990 398	- 1 754 263	- 1 412 528	- 986 001
B30-Honoraires	- 57 549	- 57 549	- 57 549	- 57 549	- 57 549	- 57 549	- 57 549	- 57 549	- 57 549	- 57 549	- 57 549
B50-Frais Annexes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	- 472 334	- 958 868	- 1 399 602	- 1 758 917	- 2 015 163	- 2 152 943	- 2 164 048	- 2 047 947	- 1 811 812	- 1 470 077	- 1 043 550
Cumul	- 2 066 636	- 3 025 504	- 4 425 106	- 6 184 023	- 8 199 186	- 10 352 129	- 12 516 177	- 14 564 124	- 16 375 936	- 17 846 013	- 18 889 563

Avances		3 158 519		4 168 106		4 211 995		3 281 889		1 601 705	
Cumul	3 025 504	6 184 023	6 184 023	10 352 129	10 352 129	14 564 124	14 564 124	17 846 013	17 846 013	19 447 718	19 447 718

Trésorerie cumulée	958 868	3 158 519	1 758 917	4 168 106	2 152 943	4 211 995	2 047 947	3 281 889	1 470 077	1 601 705	558 155
---------------------------	----------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	----------------

6022 COMBOURG - Cité scolaire - F

	2T2029	3T2029	4T2029	1T2030	2T2030	3T2030	4T2030	1T2031
B10-Etudes Préalables								-
B20-Travaux	- 500 606	- 95 709	- 41 632	- 888 788	- 1 909	-	-	-
B30-Honoraires	- 57 549	- 57 549	- 57 549	- 18 885	- 25 180	- 12 590	- 18 891	-
B50-Frais Annexes	-	-	-	-	-	-	- 181 340	-
Total	- 558 155	- 153 258	- 99 181	- 907 673	- 27 089	- 12 590	- 200 231	-
Cumul	- 19 447 718	- 19 600 976	- 19 700 157	- 20 607 830	- 20 634 919	- 20 647 509	- 20 847 740	- 20 847 740

Avances	252 439		934 762		212 821			
Cumul	19 700 157	19 700 157	20 634 919	20 634 919	20 847 740	20 847 740	20 847 740	20 847 740

Trésorerie cumulée	252 439	99 181	934 762	27 089	212 821	200 231	-	-
---------------------------	----------------	---------------	----------------	---------------	----------------	----------------	----------	----------

Éléments financiers

Commission permanente

du 02/12/2024

N° 50227

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°22714	APAE : 2019-BATII124-2 RESTRUCTURATION CITE SCOLAIRE DE COMBOURG		
Imputation	23-221-238.4-0-P33 Avances aux SEM et autres pour travaux et constructions(I)		
Montant de l'APAE	21 208 386,82 €	Montant proposé ce jour	5 097 740 €
TOTAL			5 097 740 €